



EPREUVE : 66^{ème} Course de côte de l'M de BOMEREE

DATE : 22 et 23 Aout 2026

ORGANISATEUR : ASBL BOMEREE MOTOR CLUB

N° D'ENTREPRISE : BE0878.037.268

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Mondial Car

71, rue de la Station - 6110 Montigny-Le-Tilleul

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

10/07/26	08h00	Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG)
14/08/26	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
17/08/26	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
19/08/26	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%
19/08/26	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
22/08/26	16h00	Ouverture du Secrétariat et des Vérifications Administratives
	16h15	Ouverture des Vérifications Techniques
	19h00	Fermeture du secrétariat et des Vérifications Administratives
	19h15	Fermeture des Vérifications Techniques
23/08/26	7h30	Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives
	7h30	Ouverture des vérifications techniques complémentaires
	8h00	Séances d'essais obligatoires
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques et administratives
	12h00	Fin des séances d'essais
	12h15	Affichage de la liste "officieuse" des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	12h15	Officialisation de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ.

	13h00	Début des montées officielles
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, <u>affichage des résultats finaux officiels</u>
		30' après l'affichage des résultats officiels, <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

II ORGANISATION

L'ASBL BOMEREE MOTOR CLUB organise, le(s) 22 et 23 août 2026 la 66^{ème} Course de côte de l'M de BOMEREE. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

III GESTION DE LA COURSE

- *Directeur de course : LIEGEOIS Jules Lic. ASAF : 937
- *Directeur de course adjoint principal : **Fera l'objet d'un addenda** Lic. ASAF : ..
- Directeur(s) de course adjoint(s) : BON Céline Lic. ASAF : 90200
- *Directeur de la sécurité : DELEERSNIJDER Laurent Lic. ASAF : 360
- *Directeur de la sécurité adjoint principal : **Fera l'objet d'un addenda** Lic. ASAF :
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : DESHAYES Julien Lic. ASAF : 90217
- Secrétaire du meeting : TOUBEAU Jean Claude Lic. ASAF : 335
- *Chargé des Relations avec les concurrents : SAVARY Remy Lic. ASAF : 954
- *Chef de la sécurité de la Côte : BOURGEOIS Geoffrey Lic. ASAF : 20702
Responsable du parc des coureurs : LEJEUNE Marjolaine Lic. ASAF : 727
- Bureau des calculs : Wathelet Philippe
- Chronométrage : Wathelet Philippe
- Secours médicaux :
 - o Médecin : CRS
 - o Equipe médicale : CRS
 - o Equipe de désincarcération : CRS
 - o Ambulances : **AMBUCE R.T.** Nombre : **2**

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF Président de Collège : VANDERLIN Lic. ASAF : 113
Membre : KRONER Lic. ASAF : 147
- Commissaire Sportif R.A.C.B. Membre : DHONDT Jan Lic. RACB : 2385
- Commissaires techniques ASAF Président de Collège : LIBOIS Didier Lic. ASAF : 863
Membre : BERNARD Alain Lic. ASAF. : 965
Membres : BERNARD Falone Lic. ASAF : 862
Secrétaire : GEERTS Elodie Lic. ASAF : 921
- Inspecteur- Sécurité (ASAF) : WALBRECQ Laurent Lic. ASAF : 22

V PERMANENCES

- Jusqu'au 21/08/2026 – 19H : BON Céline 0483/25.52.40
- A partir du 22/08/2026 – 16H: Mondial Car - 71, rue de la Station à Montigny-Le-Tilleul
- Après l'épreuve : BON Céline 0483/25.52.40
- Site Internet : bomereemotorclub@outlook.com

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition – Eligibilité

Type d'épreuve	Course de côte	Voir RP CC/Sp Art 2.3
Championnat FWB	OUI	Voir RP CC/Sp Art 2.9
Championnats CSAP	Toutes CSAP	Voir RP CC/Sp Art 2.9
Epreuve OPEN	NON	Voir RP CC/Sp Art 16
Epreuve jumelée RACB	OUI	Voir RP CC/Sp Art 20

Article 2 : Licences

Délivrance de TP en Histo-Démo et Accès	OUI	Voir RSG Art 2.3.
---	-----	-------------------

Article 3 : Parcours

- 3.1. Situation précise : Rue de la station à Montigny-Le-Tilleul
- 3.2. Longueur de la côte : 2200 mètres
- 3.3. Largeur moyenne de la route : 7 mètres

Article 4 : Sécurité

- 4.1. Comportement irresponsable des participants (Toutes Divisions) -Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints
- 4.2. **Pénalité** pour comportement irresponsable ou inadéquat en **Histo-Démo** ou en **Access**
Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

Article 5 : Véhicules

Véhicules ouverts	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.1.
Division Histo-Démo	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.6.
Division Accès	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.7.

Article 6 : Engagement

6.1. Procédure

Engagement en ligne sur www.asaf.be			
Payement sur le compte BE72 3632 6402 1916			
Intitulé : ASBL BOMEREE MOTOR CLUB			
Communication : CC BOMEREE – NOM DU PILOTE – DIVISION - CLASSE			
Catégorie	14/08/26(Droits simples)	17/08/2026 (Droits majorés 20%)	19/08/2026(Droits majorés 30%)
Engagement Divisions 1-2-3	145€	174€	188.50€
Engagement Division 4	145€	174€	188.50€
Engagement Histo-Démo	145€	174€	188.50€
Engagement Accès	145€	174€	188.50€
Numéro de course	€ 1€/chiffre maximum		

6.2. Le nombre de véhicules maximum admis

Divisions 1-2-3	105	Voir RP CC/Sp Art 4.2, 4.3., 4.4.
Division 4		Voir RP CC/Sp Art 4.5.
Histo-Démo	15	Voir RP CC/Sp Art 4.6.
Accès		Voir RP CC/Sp Art 4.7.

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève à 120

Article 7 : Vérifications administratives

Date	Veille de l'épreuve	Jour de l'épreuve
Heure	16H – 19H	7H30 – 10H15
Endroit	Rue de la station 71 – 6110 Montigny-le-Tilleul (MONDIAL CAR)	Rue de la station 71 – 6110 Montigny-le-Tilleul

Article 8 : Vérifications Techniques

8.1. Les Vérifications techniques

Date	Veille de l'épreuve	Jour de l'épreuve
Heure	16H – 19H	7H30 – 10H30
Endroit	Rue de la station 1 – 6110 Montigny-le-Tilleul (Parking arrière CARREFOUR Bomerée)	Rue de la station 1 – 6110 Montigny-le-Tilleul (Parking CARREFOUR Bomerée)

Article 9 : Essais

Une séance d'entraînements aura lieu le 23 / 08 / 2026 de 8H à 12H.
(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

Article 10 : Course

10.1. Le départ de la 1^{ère} montée **officielle** est prévu à 13H.

10.2. Le classement sera établi :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- En tenant compte du meilleur temps réalisé si 2 montées officielles ont eu lieu.- En additionnant les deux meilleurs temps réalisés si 3 montées officielles ont été disputées. |
|--|

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Il est par contre obligatoire d'avoir terminé deux montées, pour l'être.

Article 11 : Divers

11.1. La publication de la liste des inscrits se fera le 19/08/26 à 20h : Page Officielle Facebook : BOMEREE MOTOR CLUB

11.2. L'affichage des résultats se fera : Rue de la station 71 – 6110 Montigny-le-Tilleul (secrétariat)

11.3. Le parc des Coureurs est situé Rue de la station 1 – 6110 Montigny-le-Tilleul

Article 12 : Classements – Remise des prix – Coupes et Trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs

- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront **30 MINUTES APRES L'OFFICIALISATION DES RESULTATS**

- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Première Dame

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Dispositions diverses

- 13.1.** Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général et le Règlement Particulier des Courses de Côte/ Sprint **de l'ASAF auxquels les participants sont tenus de se conformer.**
- 13.2.** Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui s'imposent.
- 13.3.** Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

VII APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Eddy Limbourg, pour la CSAP Hainaut Lic. N°311, en date du 09/07/2026

Jérôme Jadot, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° LG418 en date du 09/07/2026


La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Mr WALBRECQ Laurent, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 22, en date du 29 avril 2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

Formulaire de demande de TP"L" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MAJEURS
Uniquement valable dans les Divisions Access et Histo-Démo des Courses de Côte

 Association Sportive Automobile Francophone	Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande : - Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. *Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2026 <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"></table>
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be		

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :	Date :
--------------------	--------

Certificat médical (Médecin de famille) : NON Attestation non-contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante (Voir ci-dessous)	<input type="checkbox"/> TP- L (25 €)		
Expérience requise :: NON			
Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant :		OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F X
Rue :	N° :		Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	-	-	Nationalité :
Téléphone fixe :		GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans (Voir également RSG, Article 2)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :
 l'ASAF et les CSAP. ;
 le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 le ou les organisateurs de la manifestation ;
 d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attestation de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, à compléter

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**/passager**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--